



*« Médiation des litiges de la consommation :*

*Conformément aux dispositions du Code de la consommation concernant « le processus de médiation des litiges de la consommation », le client a le droit de recourir gratuitement au service de médiation. Le médiateur "droit de la consommation" ainsi proposé est BAYONNE MEDIATION*

*L'association loi de 1901 BAYONNE MEDIATION*

*Déclarée à la Sous-Préfecture de Bayonne le 20 novembre 2002*

*Siret n° 479 579 765 00013 APE 930 N*

*Dont le siège social est 32 rue du Hameau 64200 BIARRITZ*

*Tel. 06 79 59 83 38 - [www.bayonne-mediation.com](http://www.bayonne-mediation.com)*

*Représentée par sa présidente, Mme Claude BOMPOINT LASKI,*